

Lettre d'engagement entre propriétaires et visiteurs/locataires

Cet avis s'adresse **aux PROPRIÉTAIRES de résidences** du lac de l'Orignal.

À la dernière Assemblée générale annuelle, il a été convenu que les propriétaires sont **RESPONSABLES** des visiteurs et des locataires utilisant leurs résidences. Une attention particulière doit se faire au niveau des visiteurs ou locataires naviguant, soit avec les embarcations des propriétaires ou, soit en naviguant avec leurs propres embarcations, pour une courte période de temps (une journée, une semaine, etc.) sur le lac de l'Orignal durant la saison estivale.

CONSIGNES À SUIVRE :

- A) Les équipements nautiques (canots, kayaks, pédalos, pontons, bateaux à moteurs, moto marines, planches à pagaie, remorques) doivent être lavés et nettoyés à votre résidence (non près d'un plan d'eau) pour s'assurer qu'il n'y ait pas de résidus végétaux accrochés à ceux-ci.
- B) La descente principale au lac de l'Orignal se situe au Camping Val-des-Bois. Il suffit de vous enregistrer à l'accueil avant de mettre votre embarcation à l'eau.
- C) Une carte de conducteur d'embarcation de plaisance valide est requise pour l'utilisation des équipements motorisés en tout temps.
- D) Les règles de sécurité nautique et d'étiquette sur le lac doivent être transmises par les PROPRIÉTAIRES aux usagers des embarcations.

N.B. Ces consignes s'appliquent également aux propriétaires qui louent leurs résidences durant la saison estivale.

Daniel Larabie, Président de l'**Association des propriétaires du lac de l'Orignal**, juin 2019

Commitment Letter between Owners and Visitors/Tenants

This notice is addressed to OWNERS of residences on Lac de l'Orignal.

At the last Annual General Meeting, it was agreed that owners are **RESPONSIBLE** for visitors and tenants at their residences. Your attention is required, particularly with visitors and tenants that use either the owner's or their own watercraft on the lac de l'Orignal. This applies for a short or longer period of time (one day, one week, etc.) during the summer.

RULES TO FOLLOW:

- A) All watercraft equipment (canoes, kayaks, pedalos, sea doos, pontoons, motor boats, paddle boards, trailers) must be washed and cleaned at your residence (on land, away from water plant) in order to ensure that all vegetation, wherever it may be clinging, be removed from the equipment.
- B) The main boat ramp is at Camping Val-des-Bois. Please register at the main Office before launching any watercraft in the water.
- C) A valid operator's permit for motorised watercraft is required at all times.
- D) Safety water rules and etiquette on the lake must be communicated by the OWNERS to all watercraft users.

P.S. These rules also apply to OWNERS who rent their residences during the summer.

Daniel Larabie, President of the **Association des propriétaires du lac de l'Orignal**, June 2019.